

Informations Rapides

■ Dette trimestrielle de Maastricht des administrations publiques – 2^e trimestre 2013

À la fin du deuxième trimestre 2013, la dette publique s'établit à 1912,2 milliards d'euros

Avertissement : la dette trimestrielle étant fondée sur une source d'information directe moins complète que les comptes annuels, son profil demeure révisable pendant plusieurs trimestres.

La seule observation de l'évolution de la dette en cours d'année ne permet pas de déduire celle du déficit public. Pour passer de la dette au déficit, il faut tenir compte de la variation des actifs financiers et de celle des autres comptes financiers à payer et à recevoir.

La dette publique augmente de 41,9 milliards d'euros entre les deux premiers trimestres de 2013...

À la fin du deuxième trimestre 2013, la dette publique de Maastricht, qui est une dette brute, s'établit à 1912,2 Md€, en augmentation de 41,9 Md€ par rapport au trimestre précédent. Exprimée en pourcentage du PIB, elle se situe à 93,4 %, en hausse de 1,6 point par rapport au premier trimestre 2013. La dette publique nette croît plus modérément (+18,1 Md€).

... du fait principalement d'une hausse de l'endettement de l'État

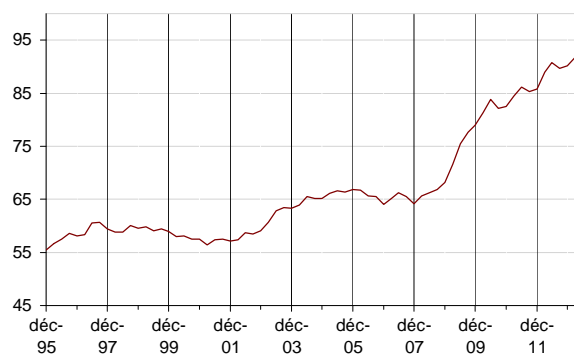
La contribution de l'État à la dette augmente de 41,8 Md€ au deuxième trimestre ; il s'agit pour l'essentiel de sa dette négociable à long terme (+33,7 Md€) et à court terme (+4,4 Md€). En outre, 4,8 Md€ de prêts à long terme accordés aux pays de la zone euro par le FESF sont intégrés à la dette de l'État (voir encadré). Enfin, les dépôts des correspondants au Trésor diminuent de 1,1 Md€.

... alors que la dette des administrations publiques locales, des administrations de sécurité sociale et des Odac est quasiment stable

Les administrations publiques locales se désendettent de 0,8 Md€ à la suite du remboursement d'emprunts bancaires. La contribution des organismes divers d'administration centrale (Odac) à la dette est stable.

La contribution à la dette des administrations de sécurité sociale croît légèrement (+0,9 Md€) du fait principalement de la hausse de l'endettement de la Cades (+1,5 Md€), de la MSA (+1,2 Md€) et de l'Unedic (+1,0 Md€) tandis que l'Acoss et la Cnaf notamment se désendettent (respectivement -1,7 Md€ et -0,6 Md€).

Dette au sens de Maastricht
des administrations publiques en point de PIB (*)



La dette de Maastricht des APU en fin de trimestre
et sa répartition par sous-secteur et par instrument

(en Mds€)

	2012T2	2012T3	2012T4	2013T1	2013T2
Ensemble des adm. publiques	1832,4	1818,0	1833,8	1870,3	1912,2
en point de PIB (*)	90,8%	89,7%	90,2%	91,8%	93,4%
dont, par sous-secteur, consolidée (*):					
État	1435,1	1421,2	1439,9	1477,2	1519,0
Organismes divers d'adm. Centrale	9,7	9,8	9,9	9,9	9,9
Administrations publiques locales	161,6	162,1	173,7	170,5	169,7
Administrations de sécurité sociale	226,0	224,9	210,3	212,7	213,6
dont, par instrument :					
Dépôts	30,8	32,3	37,7	37,0	35,9
Titres négociables	1571,6	1556,5	1546,1	1587,4	1627,6
court terme	225,7	214,1	191,6	202,7	201,6
long terme	1345,9	1342,4	1354,4	1384,6	1426,0
Crédits	230,0	229,1	250,0	245,9	248,7
court terme	11,4	8,7	8,1	8,6	6,7
long terme	218,6	220,4	242,0	237,3	241,9

Source : Comptes nationaux base 2005 - Insee, DGFIP, Banque de France

(*) voir précisions dans l'encadré « Pour en savoir plus »

La dette publique nette augmente moins que la dette de Maastricht

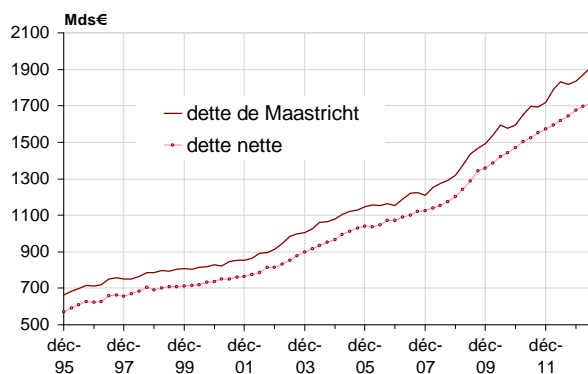
Au deuxième trimestre 2013, la dette nette des administrations publiques s'élève à 1 715,2 Md€, soit 83,7 % du PIB contre 83,3 % au trimestre précédent, en hausse de 18,1 Md€ sur le trimestre. L'écart de 23,8 Md€ entre cette hausse de la dette nette et l'accroissement de 41,9 Md€ de la dette brute traduit principalement la forte hausse de la trésorerie de l'État (+16,1 Md€) et des dépôts des administrations de sécurité sociale (+3,7 Md€). Cet écart est aussi imputable, à hauteur de 4,8 Md€, à de nouveaux prêts aux pays de la zone euro dans le cadre du FESF (voir encadré), qui constituent des créances de l'État sur ces pays, et à la vente par le FRR de 0,9 Md€ de titres de créance négociables.

La dette nette des APU en fin de trimestre et sa répartition par sous-secteur

(en Mds€)

	2012T2	2012T3	2012T4	2013T1	2013T2
Ensemble des adm. publiques	1619,0	1642,9	1675,1	1697,1	1715,2
dont :					
État	1314,5	1330,9	1348,1	1371,0	1391,8
Org. divers d'adm. centrale	-3,0	-3,3	-2,9	-3,3	-3,5
Adm. publiques locales	151,9	152,3	163,9	160,9	160,1
Adm. de sécurité sociale	155,5	163,0	166,1	168,4	166,8

Dette au sens de Maastricht et dette nette



La valeur des détentions en actions cotées et titres d'OPCVM augmente légèrement

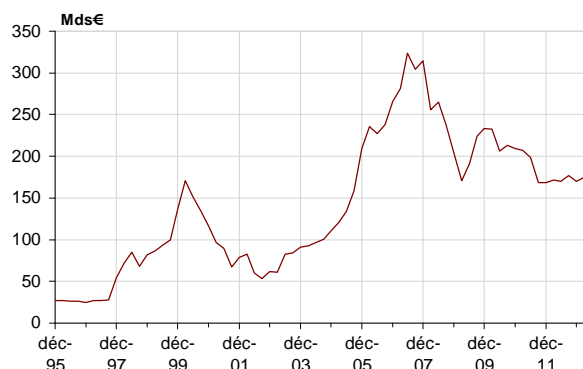
Au deuxième trimestre 2013, la valeur des actions cotées et des titres d'OPCVM détenus par les administrations publiques s'accroît de 4,2 Md€ pour atteindre 179,2 Md€. Les détentions en actions cotées croissent de 4,7 Md€, sous l'effet de l'appréciation des titres détenus par l'État. Les détentions d'OPCVM diminuent de 0,6 Md€ du fait des cessions réalisées par le FRR (-0,7 Md€).

Les actions cotées et les OPCVM détenues par les administrations publiques

(en Mds€)

	2012T2	2012T3	2012T4	2013T1	2013T2
Ensemble des adm. publiques	170,3	176,8	170,1	175,0	179,2
dont :					
État	55,6	52,7	47,9	49,8	54,9
Org. divers d'adm. centrale	23,4	24,5	26,1	26,9	26,6
Adm. publiques locales	0,6	0,7	0,6	0,6	0,6
Adm. de sécurité sociale	90,6	99,0	95,5	97,6	97,0

Actions cotées et OPCVM détenues par les APU



Remarque : le Fonds Européen de Stabilité Financière (FESF) mis en place le 7 juin 2010 emprunte sur les marchés financiers pour prêter aux États de la zone euro en difficulté (Grèce, Irlande, Portugal). Ses émissions de titres reçoivent la garantie des autres membres de la zone, dont la France. À la suite de la décision d'Eurostat du 27 janvier 2011, toutes les opérations du FESF (dettes contractées et créances acquises) sont réintégrées dans les comptes publics des pays garants, au prorata de leurs engagements. Ce traitement laisse donc leurs dettes nettes inchangées. Au deuxième trimestre 2013, la France s'est ainsi endettée de 4,8 Md€ pour prêter 3,8 Md€ à la Grèce, 0,5Md€ à l'Irlande et 0,5Md€ au Portugal.

Pour en savoir plus :

Au quatrième trimestre, le PIB utilisé pour exprimer la dette en point de PIB est le PIB annuel en données brutes. Cette mesure n'a pas de strict équivalent en cours d'année ; elle est approximée par le cumul du PIB trimestriel en données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) sur les quatre derniers trimestres connus.

Les données par sous-secteur institutionnel des administrations publiques qui figurent dans ce numéro d'Informations Rapides sont consolidées : sont exclus les passifs détenus par le même sous-secteur ainsi que ceux détenus par les autres sous-secteurs des administrations.

- Des données complémentaires (séries longues, pages internet associées...) sont disponibles sur la page HTML de cet indicateur : <http://www.insee.fr/fr/themes/info-rapide.asp?id=40>
- La note méthodologique sur la dette trimestrielle de Maastricht des administrations publiques est disponible sur : http://www.insee.fr/fr/indicateurs/ind40/method_idconj_40.pdf
- Retrouvez les séries longues dans la BDM : [G423](#), [G885](#), [G886](#)
- Contact presse : bureau-de-presse@insee.fr

Prochaine publication : le 27 12 2013 à 8h45